Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260312-20260312_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	14
Date de convocation :	11/02/2026
Nombre de Conseillers présents :	12
Date d'affichage :	13/02/2026
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre d'absents :	01

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – M. BODSON Jean - M. DERRIEN Dominique- Mme SAUVEE Julie - Mme TROADEC Janine - (Adjoints) - Mme ALLES Florence – Mme DAVID Marie-Josée - M. LAILLON Jean-Claude - M. LAMARRE Michaël - M. LE FLANCHEC Yves - M. MERCIER Xavier - M. -STEUNOU Philippe (Conseillers Municipaux).
Absent-Excusé : M. ROUZAUT Fabian
Procuration : Mme LE GOFF Gwénaëlle donne procuration à Mme TROADEC Janine
Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique

DÉLIBÉRATION n° 2026.03.12* 12

Objet : Personnel : Avancement de grade à l'examen

L'avancement de grade, régi par les articles L522-4 et L522-23 à L522-31 du Code Général de la Fonction Publique, est la procédure qui permet, à l'intérieur d'un cadre d'emploi, d'accéder au grade immédiatement supérieur. Peuvent être promus au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, après une sélection par la voie d'un examen professionnel. Cette disposition concerne les adjoints territoriaux techniques, adjoints territoriaux d'animation et adjoints du patrimoine, principal de 2ème classe, ayant atteints le 4ème échelon et comptant 3 ans de services dans leurs grade (Art. 11 du décret n°2016-596 du 12 mai 2016 :

Grade d'Origine	Grade d'Avancement
Adjoint Territorial d'Animation_ Catégorie C – groupe hiérarchique 1- 7ème échelon _Echelle C1 _Titulaire	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe-5ème échelon +7M 10J- Examen Date d'effet : 01/01/2026 IB : 396 IM : 374
Adjoint Territorial du Patrimoine_ Catégorie C – groupe hiérarchique 1- 6ème échelon _Echelle C1 _Titulaire	Adjoint Territorial du Patrimoine de 2ème classe-4ème échelon +3M 26J- Examen Date d'effet : 01/01/2026 IB : 387 IM : 373
Adjoint Technique Territorial_ Catégorie C – groupe hiérarchique 1- 7ème échelon _Echelle C1 _Titulaire	Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe-5ème échelon +6M 17J- Examen Date d'effet : 01/01/2026 IB : 396 IM : 374

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260312-20260312_12-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-**DÉCIDE** d'appliquer les avancements de grade à l'examen pour l'année 2026 ainsi proposés

-**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission	Le Maire,	Le secrétaire,
Le 17/03/2026	Pierre ADAM	Dominique DERRIEN